

**Ministère de l'Education Nationale
de l'enseignement supérieur et de la Recherche**

Direction des personnels enseignants

Rapports de jurys de concours 2005

**Concours réservé de recrutement de conseillers
principaux d'éducation**

Session 2005

Rapport présenté par M. Jean-Marie JUTANT

**Inspecteur Général de l'Education Nationale
président du jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents du jury

Sommaire

Avant-propos

Réglementation

Textes officiels

Bibliographie indicative

Bilan de la session

Commentaire des deux épreuves et recommandations

Conclusion

Avant-propos

Le présent rapport porte sur la session de 2005 du concours réservé de recrutement des conseillers principaux d'éducation.

Les résultats s'inscrivent dans la continuité des sessions précédentes et restent d'un bon niveau. Tous les postes mis au concours (40) ont été pourvus.

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements à tous les membres du jury pour la qualité de leur collaboration et pour leur disponibilité.

Sans l'aide précieuse de Mme Boullay de la D. P. E., et des vice-présidents, le concours n'aurait pu se dérouler dans de si bonnes conditions. Je les en remercie très vivement.

De l'avis général, les conditions d'accueil ont été particulièrement bonnes au foyer des lycéennes. Je remercie tout le personnel de l'établissement.

Jean-Marie Jutant

Inspecteur Général de l'Education Nationale

Président du concours

Réglementation

La réglementation et le déroulement de l'épreuve sont précisées par la note de service **n° 2001-045 du 21-3-2001**, parue au bulletin officiel spécial n° 6 du 29 mars 2001. Elle est rappelée dans le bulletin officiel spécial n°14 du 18 juillet 2002. On trouvera ci-dessous les extraits qui concernent spécifiquement le déroulement de l'épreuve du concours réservé.

1 Textes officiels

CONCOURS RÉSERVÉS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

N.S n°2001-045 du 21-3-2001

Annexe 1

DÉFINITION DES ÉPREUVES

Le concours réservé et l'examen professionnel nécessitent l'un et l'autre la production d'un rapport d'activité rédigé par le candidat et relatif à son expérience professionnelle. Ce rapport qui ne doit pas excéder cinq pages dactylographiées contient une description des responsabilités qui ont été confiées au candidat, dans la limite de ses huit dernières années d'exercice notamment dans un ou plusieurs domaines ci-après :

- enseignement d'une ou plusieurs disciplines,
- éducation,
- information et orientation,
- actions de formation continue ou d'insertion.

Le rapport est adressé au président du jury dans le délai et selon les modalités fixées annuellement par ce dernier.

Ce rapport qui constitue le support de l'épreuve ne donne pas lieu à notation.

A - ÉPREUVE DES CONCOURS RÉSERVÉS

Cette épreuve, notée sur 20, se compose de deux parties dont chacune entre pour moitié dans la notation.

La première partie est constituée d'un exposé suivi d'un entretien.

Durée de la préparation de cette première partie : trente minutes.

Durée de l'exposé : quinze minutes maximum, le candidat pouvant choisir une durée inférieure.

Durée de l'entretien : vingt minutes maximum.

[...]

2 - Première partie de l'épreuve du concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation.

À partir du rapport qui lui a été remis, le jury détermine un sujet dans lequel il demande au candidat de répondre dans un exposé à une question destinée à vérifier ses connaissances en matière d'éducation, compte tenu des activités qui lui ont été confiées au cours de ses trois dernières années d'exercice. Au cours de l'entretien qui suit, le candidat est interrogé sur le sujet de l'exposé et, d'une manière plus générale, sur les compétences requises d'un conseiller d'éducation en lycée et en collège.

[...]

La seconde partie de l'épreuve consiste, pour tous les concours réservés, en une interrogation de vingt minutes au maximum qui prend appui sur la pratique professionnelle du candidat.

À partir du rapport remis par le candidat, le jury interroge celui-ci :

1 - sur l'expérience qu'il a acquise ou sur les responsabilités qu'il a exercées dans un ou plusieurs des domaines ci-après :

- enseignement d'une ou de plusieurs disciplines,
- éducation,
- information et orientation,
- actions de formation continue ou d'insertion ;

2 - sur sa connaissance de l'organisation d'un établissement scolaire du second degré et/ ou sur celle des structures de formation continue ou d'information et d'orientation ou d'insertion dans lesquelles il a exercé ;

3 - sur la manière dont il conçoit sa participation à la vie de l'établissement, notamment sur son rôle en dehors de la classe ou sur la place de son domaine d'activité dans les établissements ou structures dans lesquels il a exercé ainsi que sur la dimension civique de sa discipline ou spécialité.

[...]

Pour la totalité de l'épreuve, le jury tient compte des différents domaines de l'activité professionnelle du candidat, de ses compétences dans sa (ou ses) discipline(s) ou spécialité(s) de recrutement, de la pertinence de ses choix pédagogiques, et de la qualité de sa réflexion sur les fonctions postulées.

2 Bibliographie

- Arendt Hannah, "La crise de la culture" et "Qu'est-ce que l'autorité ?" in *La crise de l'éducation*, Folio Essais, Paris : Gallimard, 1992.
- Ballion Robert, *La démocratie au lycée*, Paris : ESF, 2000.
- Beaud Stéphane, *80 % au bac et après ? : les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris : La Découverte, 2002.
- Bouveau Patrick, Cousin Olivier, Favre-Perroton Joëlle, *L'école face aux parents : analyse d'une pratique de médiation*, Paris : ESF, 1999.
- Canivez Patrice, *Éduquer le citoyen*, Paris : Hatier, 1995.
- Coq Guy, *La démocratie rend-elle l'éducation impossible ?*, Paris : Parole et silence, 1999.
- Debarbieux Éric, *La violence en milieu scolaire, T 3, Dix approches en Europe*, Paris : ESF, 2001.
- Delaire Guy, *La vie scolaire - Principes et pratiques*, Paris : Nathan, 1997.
- Dubet François, Duru-Bellat Marie, *L'hypocrisie scolaire, Pour un savoir enfin démocratique*, Paris : Seuil, 2000.
- Duru-Bellat Marie et Van Zanten Agnès, *Sociologie de l'école*, Paris : Armand Colin, 1998.
- Huerre Patrice, Pagan-Reymond Martine, Reymond Jean-Michel, *L'adolescence n'existe pas : histoire des tribulations d'un artifice*, Paris Odile Jacob, 1997.
- Joutard Philippe et Thélot Claude, *Réussir l'école : pour une politique éducative*, Paris : Seuil, 1999.
- Lelièvre Claude, Jules Ferry, *La République éducatrice*, Paris : Hachette-éducation, 1999.

- Migeot-Alvarado Judith, *La Relation école-famille : peut mieux faire*, Paris : ESF, 2000.
- Obin Jean-Pierre, *Immigration et intégration*, Paris : Hachette-éducation, 1999.
- Perrenoud Philippe, *Métier d'élève et sens du travail scolaire*, Paris : ESF, 2000.
- Prairat Eirik, *Sanction et socialisation : idées, résultats et problèmes*, collection Éducation et formation, Paris : PUF, 2001.
- Schnapper Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris : Gallimard, 2000.
- Van Zanten Agnès, *L'école : l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 2000.
- Vitali Christian, *La vie scolaire*, Paris : Hachette-éducation, 1997.

Cette bibliographie attire l'attention sur des questions essentielles posées par l'éducation dans le monde contemporain. Elle ne prétend pas être exhaustive. La plupart des ouvrages répertoriés contiennent eux-mêmes des bibliographies qui étendent le champ ouvert à la réflexion des candidats ou précisent certains thèmes auxquels elle peut s'appliquer.

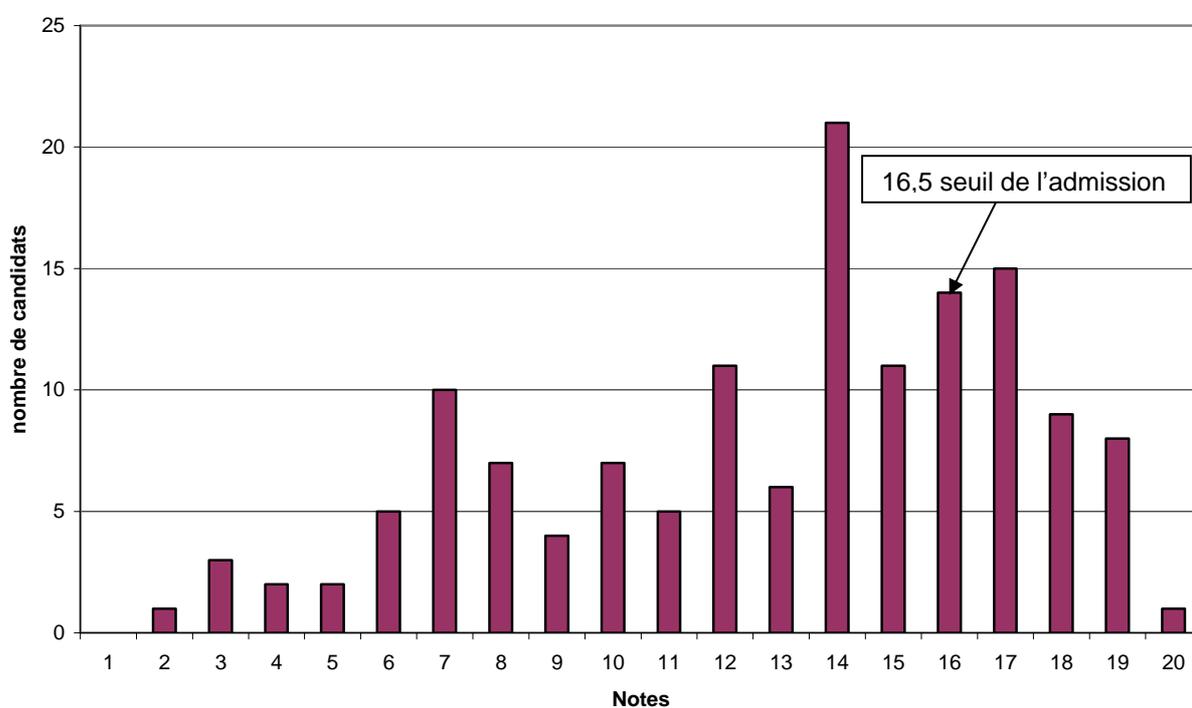
Les candidats pourront, en outre, utilement consulter les revues et publications telles que les cahiers pédagogiques, le bulletin de l'Association française des administrateurs de l'éducation nationale (AFAE), Éducation et devenir, Éducation et management ainsi que les rapports annuels de l'inspection générale de l'éducation nationale publiés par la Documentation française. On se reportera également aux diverses publications (rapports, dossiers documentaires, statistiques) en ligne sur le site du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche aux adresses suivantes : <http://www.education.gouv.fr> et <http://www.education.fr> (Portail de l'éducation).

Bilan de la session

Pour 284 inscrits, 165 dossiers ont été enregistrés et 142 candidats se sont présentés aux épreuves. Nous constatons une baisse très importante des candidatures par rapport à 2004 (178 candidats présents) et 2003 (217 candidats présents).

La moyenne des candidats est de 12,9 et la moyenne des admis est de 17,60. La barre d'admission se situe à 16,5, soit un 1,5 point de plus que l'an dernier. Le nombre des postes au concours était de 40, tous les postes ont été pourvus.

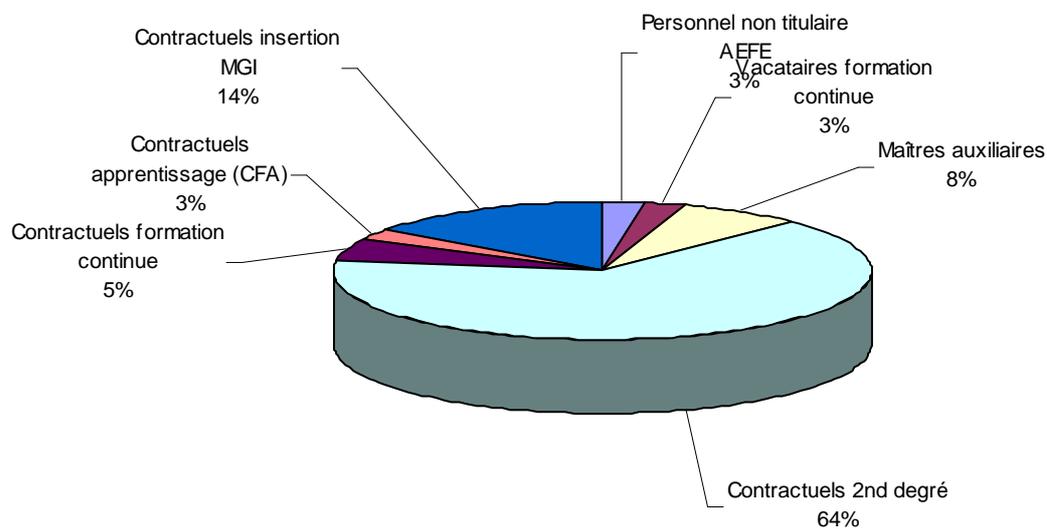
Répartition des notes



Admission par académies

AIX-MARSEILLE	2	LILLE	8
STRASBOURG	1	LYON	1
REUNION	1	GUADELOUPE	1
AMIENS	1	GRENOBLE	1
RENNES	1	CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	11
LIMOGES	1	CAEN	1
NANTES	2	BORDEAUX	1
MONTPELLIER	2	BESANCON	2
MARTINIQUE	2	DIJON	1

Répartition des admis selon les postes précédemment occupés



Sur les 40 candidats admis :

DEA ou DESS	2
Diplôme IEP et Licence	1
Equivalence Bac +3	2
Licence	25
Maîtrise	6
Titres homologués 1 ou 2	1
Equivalences titres ou diplômes	1
Autres titres autorisés	2

Commentaires et recommandations

L'épreuve est constituée de deux parties : un exposé suivi d'un entretien qui porte sur l'exposé puis d'une interrogation sur la pratique professionnelle du candidat et sur le système éducatif, son organisation, ses problématiques et ses enjeux.

Les conditions d'accès au concours permettent à des candidatures variées de se manifester.

- des personnels non titulaires qui assument des responsabilités éducatives et exercent parfois la fonction de CPE
- d'autres personnels intervenant dans les *domaines de la formation* et de l'insertion

Le jury évalue les candidats en appréciant la forme et le contenu de l'exposé, la connaissance des missions et du métier de CPE, la maîtrise des valeurs et des finalités de l'école.

1 L'exposé

Il répond à une question tirée de l'examen du dossier élaboré par le candidat. La qualité et la richesse de ce dossier, le choix des thèmes, la pertinence des illustrations retenues doivent donc offrir au jury une matière suffisante pour établir sa question et au candidat les ressources de son exposé. Le progrès enregistré lors de la précédente session se confirme cette année. Les dossiers sont plus soigneusement présentés, mieux construits et bien mieux écrits.

Le jury attend une réponse précise et étayée à la question posée. Trop de candidats négligent la structuration de leur exposé et perdent de vue le sens et l'objet de la question. L'aisance de l'expression, généralement constatée, ne peut compenser une méconnaissance du sujet. On doit donc inviter les candidats à une construction rigoureuse de leur propos qui s'appuie sur une analyse méthodique de la question.

Une proportion importante des candidats ne parviennent pas à exploiter le quart d'heure d'exposé dont ils disposent. Ce n'est pas tant la matière qui fait défaut que la familiarité avec cet exercice auquel il convient de s'entraîner.

2 l'entretien

Au cours de l'entretien, le jury conduit le candidat à préciser et à développer certains points de son exposé, soit parce qu'il les a jugés insuffisamment traités, soit au contraire parce que leur pertinence appelle qu'on s'y attarde et qu'on offre au candidat l'occasion de donner toute sa mesure. Puis il évalue la connaissance du métier, de l'établissement public local d'enseignement dans lequel il s'exerce, et des missions particulières et générales assignées aux acteurs du système éducatif et particulièrement de son encadrement

Le candidat devra donc avoir des connaissances précises sur les fonctions de CPE, sur l'organisation et le fonctionnement des lycées et collèges, sur les évolutions et orientations récentes du système éducatif, sur l'actualité des questions scolaires, projets en débat, événements majeurs. Si le candidat exerce déjà les fonctions de CPE, on attendra de lui une vision qui ne soit pas limitée à son établissement d'exercice.

Le jury a regretté le manque de préparation d'un nombre limité de candidats qui ont révélé une grande méconnaissance du système éducatif en général et des fonctions du CPE en particulier, voire dans quelques rares cas d'une réelle et surprenante ignorance. Plus nombreux sont ceux qui n'ont pas suivi les

débats autour de la loi d'orientation et ne se sont pas informés sur son contenu. On regrette ce manque de curiosité, voire de vigilance ainsi qu'une méconnaissance des textes les plus récents mais aussi de certains textes fondamentaux, et, d'une manière plus générale, leur difficulté à prendre du recul, à conceptualiser, à manifester et à expliciter leurs motivations pour la fonction.

Enfin, si l'expression orale est le plus souvent aisée, on note quelquefois l'usage d'un niveau de langue trop familier qui n'est pas plus adapté à la situation de communication d'un concours qu'à celle d'une relation professionnelle avec des élèves ou des parents.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su mettre en valeur leur expérience et se sont appuyés sur elle pour la dépasser, la mettre en perspective et développer une réflexion personnelle également nourrie d'une bonne connaissance du système éducatif. Ces candidats sont sensiblement plus nombreux cette année et en particulier parmi ceux qui se présentent pour la première fois.

3 L'interrogation

La seconde partie de l'épreuve consiste, pour tous les concours réservés, en une interrogation de vingt minutes maximum qui prend appui sur la pratique professionnelle du candidat.

Les remarques faites sur l'entretien valent pour l'interrogation.

Les meilleurs candidats ont su établir le lien entre leur parcours professionnel et son réinvestissement dans la fonction de CPE. Ils ont été capable d'identifier les situations pertinentes et les compétences mobilisées pour les projeter dans le contexte des missions d'éducation et d'encadrement du CPE. D'autres n'ont su que juxtaposer des expériences et n'ont pas dépassé l'anecdote faute de conceptualisation mais aussi de préparation.

Les candidats qui n'ont pas l'expérience de la vie scolaire, en particulier ceux qui sont issus de la MGI ont eu, le plus souvent, des difficultés à répondre aux questions portant sur la connaissance du métier.

Conclusions et recommandations

Les concours de recrutement de CPE n'échappent pas l'exigence de tous les concours, celle d'une préparation rigoureuse qui mobilise et épanouit les capacités, renforce les compétences et enrichit les connaissances.

A cela s'ajoute pour les candidats exerçant dans le champ professionnel du concours ou dans un champ voisin, ce qui est le cas des candidats à un concours réservé, la nécessité d'une mise à distance de leurs pratiques.

On ne saurait donc trop conseiller une lecture approfondie des ouvrages de la bibliographie, des rencontres de CPE, des visites, voire des mini-stages dans les établissements, collèges, lycées et lycées professionnels, sans négliger le premier degré, trop souvent méconnu.

La technique de l'exposé doit être travaillée. La forme tout d'abord, un plan annoncé et respecté, une conclusion qui puisse amorcer l'entretien et un traitement du sujet cohérent qui enchaîne les idées, les illustre avec pertinence et sobriété et exprime le souci d'explicitier puis de montrer et de démontrer avant de conclure. Le respect de cette méthode conduit naturellement à exploiter la totalité du temps réglementaire de l'exposé.

Le fond et la forme du rapport d'activité doivent être soignés, puisque c'est le document qui va susciter la question posée par le jury. On n'hésitera pas à s'y référer au cours de l'exposé pour appuyer la démonstration et préparer son élargissement.

Afin d'aborder dans de bonnes conditions l'échange de vingt minutes qui suit l'exposé ainsi que la toute dernière partie, les candidats sont invités à réfléchir aux points suivants :

La présentation

Le métier de CPE comporte une très importante dimension relationnelle. L'image qu'on donne de soi, l'effet qu'on produit voire l'exemple qu'on peut représenter concourent au succès de l'action éducative. Il est donc naturel qu'il en soit tenu compte. Il convient donc d'adopter une posture qui facilite la communication et exprime attention et détermination. Tout comme il est nécessaire de veiller à la correction tant de l'expression que du vocabulaire employé. La maîtrise de soi constitue une autre qualité recherchée. Les questions posées visent à favoriser l'expression pleine et entière du candidat. Il lui appartient donc de les accueillir avec calme, de se donner le temps de réfléchir et de bannir toute expression de désagrément.

Les candidats sont souvent démunis lorsqu'ils sont invités à expliciter leurs motivations ou le concept de service public.

Expliciter ses motivations. Cette difficulté renvoie à la nécessaire préparation. C'est parce qu'on a une représentation claire du métier de CPE, qu'on connaît ses missions, qu'on est alors capable de dire de manière argumentée en quoi ce métier rencontre des convictions, des valeurs, un engagement qui, exprimé hors de ce contexte, se réduisent à des formulations générales peu convaincantes quelle que soit la passion avec laquelle elles sont dites.

Le concept de service public est très mal maîtrisé par la plupart des candidats. Ils doivent prendre conscience qu'ils se présentent à un concours de recrutement de la fonction publique d'état et donc en appréhender la nature, la place et les valeurs. Il convient donc de comprendre le rôle de l'état dans l'éducation et le sens des principes qui l'animent, égalité, neutralité, laïcité, gratuité... et d'en prendre toute la mesure dans l'exercice des missions qu'on aspire à remplir.

Le jury apprécie les candidats sincèrement motivés qui révèlent une personnalité équilibrée et déterminée, ouverte au dialogue et instruite des enjeux de l'école, sans attendre pour autant un modèle standard. Il appartient au candidat d'exploiter les moments successifs de l'épreuve, guidé par les questions du jury pour convaincre du bien-fondé de son recrutement.